Fontainebleau

OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
Avis d'appel public à manifestation d'intérêt concurrent
Règlement de la consultation

Marché de Noël
La Forêt ENCHANTÉE

1. OBJET DE LA CONSULTATION

Conformément à l'article L2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, le présent avis vise à recueillir toute manifestation d'intérêt pour l'occupation du domaine public, à l'occasion du marché de Noël qui aura lieu les 13, 14 et 15 décembre 2024, Place de la République et dans la cour de l'Hôtel de Ville.

Il a été décidé de lancer le présent avis d'appel à la concurrence afin de sélectionner les exposants intéressés pour participer à ce marché de Noël.

Cet avis d'appel à manifestation d'intérêt fait suite à l'ordonnance N°2017-562 du 19 avril 2017 qui impose une procédure de mise en concurrence pour la délivrance de certaines occupations du domaine public applicable au 1er juillet 2017.

L'exposant devra proposer des produits alimentaires ou non-alimentaires faisant référence à la thématique et aux traditions de Noël (gourmandise, cadeaux…).

Les commerçants Bellifontains peuvent répondre au présent avis pour présenter sur le marché de Noël les produits en vente dans leur boutique qui répondent aux critères ci-dessus.

Les candidats devront déposer auprès du Service Evènements les documents obligatoires à candidature d'un stand tels qu'indiqués à l'article 7 ci-après.

2. DUREE

Les jours et horaires d'exploitation sont proposés comme suit :
Vendredi 13 décembre 2023 de 9h à 20h
Samedi 14 décembre 2023 de 10h à 21h
Dimanche 15 décembre 2023 de 9h à 18h

Les installations et démontage auront lieu comme suit :
Installation des exposants le jeudi 12 décembre de 15h à 20h
Un contrôle des installations techniques et électriques aura lieu le vendredi 13 décembre à partir de 8h
Démontage des exposants à partir de 18h le dimanche 15 décembre

Période de montage et de démontage pouvant évoluer en fonction de l'organisation technique et logistique.

3. MODALITES ET DISPOSITIONS TECHNIQUES

Installation des exposants sur la Place de la République et dans la cour de l'Hôtel de Ville. Ceux-ci devront se conformer strictement aux consignes de participation et d'installation des services municipaux en charge de cette manifestation. Les bénéficiaires de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal se rémunèreront sur les recettes d'exploitation perçues auprès des acheteurs.

Les exposants désignés ne pourront participer à cette manifestation communale sans validation et confirmation écrite par les services de la Ville.

La Ville de Fontainebleau s'engagera auprès de l'exploitant à :

- Mettre à disposition de l'exploitant, à titre précaire et révocable, un barnum de 3m x 3m et d'une surface d'exploitation de 9 m² ;
- Mettre en place un coffret électrique qui alimentera plusieurs stands d'une puissance de 16A mono

La ville mettra à la disposition des exposants et sur demande lors de l'inscription des tables, des chaises et des grilles d'exposition.

Les exposants seront autorisés à installer leur équipement dans le respect de la réglementation en vigueur. Le site sera gardienné en dehors des horaires d'ouverture au public. L'exposant devra prévoir un remballage partiel des produits sensibles et la Ville ne pourra être tenue pour responsable en cas de vols ou dégradations des produits proposés par l'exposant.

4. ENGAGEMENTS DE L'EXPLOITANT

L'exploitant s'engagera à :
-Disposer d'un stock de marchandises suffisamment important pour répondre aux besoins du marché
-Etre présent sur son espace pendant la période de participation
-Assurer l'exploitation du lieu et respecter les jours et horaires de présence
-Décorer son stand aux couleurs de Noël - *code couleur Noël* : vert, dorée et pointe de rouge
-Respecter le plan d'implantation et les consignes d'installation et de remballage
-Respecter et faire appliquer toutes les normes en vigueur liées au commerce
-Supporter seul toutes les contributions, taxes et impôts de toute nature afférente à son activité
-Détenir et fournir tous les documents attestant que l'exploitant est apte à exercer et assurer l'exploitation du stand
-Contracter et fournir les assurances nécessaires à l'exploitation du lieu
-Fournir l'ensemble des denrées dans le respect des règles d'hygiène
-Fournir et utiliser des produits respectant le concept éco-responsable (pas de plastique, etc…)
-Assurer la gestion du personnel d'exploitation, dans le respect des règles sanitaires
-Eviter tout trouble à l'ordre public
-Veiller au nettoyage de l'espace consenti pendant toute la période de mise à disposition et le maintenir dans le plus parfait état d'entretien et de propreté
-Rapporter tout dysfonctionnement à la ville de Fontainebleau
-Favoriser l'utilisation de TPE et de paiements sans contacts
-S'engager à dénoncer immédiatement à la Commune toute usurpation, entreprise ou dommage, quels qu'en soient les auteurs, préjudiciable au domaine qu'elle est autorisée à occuper
-Veiller au respect des mesures sanitaires en vigueur
-Signaler l'identité des personnes présentes sur le stand et leur qualité
-Respecter le règlement des étalages et des terrasses (arrêté municipal 14.VO.727 du 22 octobre 2014) interdisant notamment la diffusion d'images, de logos et d'éventuels sponsors sur l'espace alloué
-Respecter le règlement local de publicité intercommunal interdisant l'installation d'oriflammes et kakémonos

5. MONTANT

Coût d'occupation du domaine public :
-Droit de place avec électricité pour 3 jours = 250 € ttc
-Puissance électrique supplémentaire = 35 € ttc
Réservation possible d'un seul barnum par exposant

6. CRITERES DE SÉLECTION

Pour l'évaluation et la sélection des offres, les critères ci-après seront pris en compte :
30 % : Vente de produits sur la thématique de Noël
30 % : Qualité des produits proposés, originalité et prix des produits
20 % : Décoration proposée, embellissement du barnum
20 % : Matériaux utilisés (respect de l'environnement, contenant recyclés ou recyclables, etc.)

7. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les offres devront être transmises par :
-Pli postal dans une enveloppe cachetée portant la mention suivante : « Candidature pour l'occupation temporaire du domaine public - Marché de Noël 2024 - NE PAS OUVRIR » à l'adresse suivante :
Mairie de Fontainebleau - service Evènements - 40, rue Grande - 77 300 Fontainebleau
OÙ

-Courriel à l'adresse suivante : manifestations@fontainebleau.fr

La Ville pourra engager des discussions ou négociations auprès du candidat afin de finaliser l'offre du candidat.
Renseignements : manifestations@fontainebleau.fr - 01.60.74.90.30

Composition du dossier :
-Fiche de candidature
-Présentation du candidat
-Présentation et photos des produits proposés et tarifs appliqués
-Indication sur la provenance des produits proposés
-Extrait K-bis
-Attestation d'assurance professionnelle en cours de validité
-Carte d'identité du représentant légal
-Type de matériel installé avec les puissances électriques correspondantes
-Assurance professionnelle

8. DATE LIMITE D'ENVOI DES CANDIDATURES

Le dossier de candidature est à envoyer avant le 15 septembre 2024, 00h00

9. DATE DE L'ENVOI DE LA PUBLICATION

18 mars 2024